

## **Note interne concernant les formations effectuées hors du catalogue de l'ED SPI et du DCE de la ComUE « Université Lille Nord de France »**

Dans le cadre de l'obligation de suivi de formations d'accompagnement, l'ED SPI – en partenariat avec le département « Carrière & Emplois » (DCE) de la ComUE « Université Lille Nord de France » – met à disposition des doctorants un catalogue de modules de formation et séminaires.

Par ailleurs, l'ED SPI reconnaît (sur présentation d'une attestation de présence signée par les organisateurs et d'un exemplaire du programme détaillé) la participation à des écoles thématiques qui sont comptabilisables au titre des formations dites disciplinaires. En revanche, la participation (active ou non) à des conférences scientifiques, colloques, journées thématiques des GDR et Workshops n'est pas reconnue au titre des formations. Il s'agit, en l'espèce, d'une activité normale dans le cadre professionnel de la recherche et n'entre donc pas dans le volet « formations d'accompagnement » défini par l'ED SPI.

En conséquence, il est inutile de produire tout document relatif à ce type d'activité dans un but de validation et affectation de crédits de formation.

Remarque : Il est rappelé que les doctorants sous convention CIFRE ou en cotutelle sont aussi soumis à l'obligation de formation.